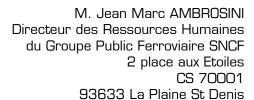


Montreuil, le 28 août 2017



Monsieur Nicolas LIGNER
Directeur Délégué à la Traction
4 rue André Campra
CS 20012
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du GPF, Monsieur le Directeur Délégué à la Traction,

L'été 2017 s'inscrit dans la lignée des précédents au regard des difficultés de réalisation du plan de transport.

De trop nombreux trains restent à quai par manque d'ADC et la situation est devenue intolérable pour les usagers. Les cheminots, quant à eux, sont excédés de voir le Service Public, auquel ils sont tant attachés, se déliter année après année sous les effets de vos politiques.

Bien sûr, l'organisation de notre entreprise telle que vous l'avez désorganisée explique en partie ce fiasco mais le manque d'effectif, notamment ADC, y est aussi pour beaucoup.

La Fédération CGT ne nie pas que de nombreux stages ont été mis en place, en revanche, ces stages arrivent tardivement alors que nous les réclamions depuis des mois. Les sorties de stage ne suffiront pas pour rattraper le manque abyssal d'effectif que nous subissons depuis des années, ou pour combler les nombreux départs à la retraite prévisibles en 2017.

A l'heure où de nombreuses conventions TER sont en cours de réécriture, il est plus que temps d'affecter le personnel nécessaire à la réalisation correcte du plan de transport.

Il est donc nécessaire d'amplifier les mises en stage pour le second semestre et de ne pas se contenter de ce qui vient d'être réalisé.

Dans le même temps, il y a lieu de revenir sur le dogme de la dédicace des roulements aux activités. Vous le savez fort bien, cette doctrine est coûteuse en ressources et amplifie le manque d'effectif.

Concernant la commande des ADC, vous développez actuellement, en dehors de la réglementation du travail et de toute concertation, un logiciel dénommé Goal Systems. Le but affiché de cette énième expérimentation : accorder plus facilement les absences aux ADC.







Le but caché et recherché par la Direction est de casser tous les repères collectifs et d'empêcher l'émergence et la satisfaction de toutes revendications collectives en termes de conditions de travail.

En premier lieu, pour accorder des absences aux agents, il est fondamental d'avoir les effectifs nécessaires et cela, comme nous venons de vous l'écrire, nous en sommes bien loin.

D'ailleurs, pour réaliser votre petite expérience, vous avez placé le site concerné de Poitiers en sureffectif au détriment des autres sites de l'UPT.

La réglementation du travail est bafouée quotidiennement avec un tel système, les injustices seront légion et les risques de conflit entre collègues importants. Que dire des écarts de rémunération que provoquera inévitablement un tel dispositif, eux aussi seront source d'agacement.

La Fédération CGT tient également à vous faire remarquer que cette expérimentation se déroule en dehors de tout contrôle par les IRP puisqu'une partie du CHSCT de l'UPT a été exclue de toutes les réunions et déplacements.

Une fois de plus, la Direction fait donc mine de répondre à une attente des ADC (accord des absences) pour mettre en place un dispositif allant dans le sens de son profit unique.

A la Traction, un GT dénommé « remontées ADC » a listé un certain nombre d'irritants. Certes, la problématique des absences y est pointée mais elle est loin d'être la seule. L'organisation de la production et tant d'autres points y sont abordés. Malheureusement, ce GT a été très vite enterré par la Direction car les irritants remontés par l'étude démontraient le lien entre vos choix politiques et la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots.

Dès lors, vous avez préféré fermer les yeux et laisser la situation se dégrader au point où aujourd'hui les cheminots de la Traction sont démotivés car ils n'adhèrent plus à la politique de l'entreprise matérialisée par la multiplication des projets néfastes les concernant.

L'EAS est l'un de ces projets qu'ils contestent farouchement. Après s'être vus isolés à la prise de service par la fermeture de nombreux bureaux de commande, après s'être vus isolés lors de leurs déplacements par le transfert de leurs couchages à l'hôtel, les ADC sont aujourd'hui isolés tout au long de leur journée avec la suppression des ASCT.

En plus, des nombreux problèmes sécuritaires, que nous ne développerons pas ici, posés par cette suppression des ASCT, l'argument avancé par la Direction, à savoir le retrait des ASCT, pour mieux lutter contre la fraude, révolte les agents.

A qui ferez-vous croire qu'en retirant les ASCT de tous les trains on peut lutter efficacement contre la fraude ? Pas aux ADC en tout cas.

Pour la Fédération CGT, le développement du Service Public passe par le maintien des ASCT sur tous les trains. C'est également ce que réclament nos usagers !

Dans le même esprit d'économies de court-terme, vous organisez actuellement le transfert des autorisations de départ vers les ASCT lorsqu'il y en a encore un pour le moment, mais plus généralement vers les ADC. Là encore, par ce dispositif, vous renforcez l'isolement des ADC, à rebours de la sécurité puisque désormais tout reposera sur les seules épaules d'un agent seul.

Il est temps de faire machine arrière avant qu'un drame ne survienne.

Concernant la répartition de charge, la Fédération vous rappelle sa revendication « vivre et travailler au pays ». En ce sens, il y a lieu de revoir la répartition de charge. Au TGV, cette répartition de charge doit permettre de donner accès à ce type de train à un maximum d'agents, notamment au regard de l'impact sur le niveau de pensions.

Les sites intermédiaires comme Dijon ou Tours par exemple doivent voir leur charge TGV pérennisée, voire renforcée.

En IDF, vous peinez à mettre en adéquation charges et ressources depuis des décennies. Il y a donc lieu d'opérer une déconcentration de la charge Transilien.

Pour ce faire, la Fédération CGT revendique le transfert d'une partie de la charge IDF sur des établissements de province tels que l'ESV Champagne-Ardenne par exemple.

Ces transferts permettraient également de nombreuses mutations de Paris vers la province et éviteraient à l'avenir de recruter des provinciaux pour les établissements parisiens, comme c'est le cas actuellement.

Côté CRML, les différents projets qui fleurissent en régions vont tous dans le même sens, à savoir le retrait de leurs charges pour les réaffecter dans les roulements TB.

Dès lors, comme c'est le cas avec l'EAS, il nous est très difficile de penser qu'il n'y a pas là une directive nationale de supprimer de l'emploi chez les CRML, dans le but de réaliser des gains de productivité. La plupart des dossiers en cours sont d'ailleurs liés au produit OUIGO.

Il y a donc une véritable menace sur l'emploi CRML quand on sait la propension de la Direction à vouloir généraliser le produit OUIGO et le risque inhérent de fortes dégradations des conditions de travail des TB.

Enfin, il nous faut revenir sur la licence de conducteur et votre interprétation concernant l'obligation faite aux ADC ayant passé leur visite aptitude psychologique avant juillet 2003. A ce jour, nous sommes toujours en attente d'une réponse du Ministère des Transports concernant ce dossier.

Certes, il ne doit pas être aisé d'écrire qu'un ADC ne serait plus apte à la conduite le 1^{er} juin 2018, alors qu'il conduit depuis 15 ans dans ces conditions.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du GPF, Monsieur le Directeur Délégué à la Traction, vous comprendrez que l'ensemble de ces éléments soit porteur d'un haut niveau de conflictualité.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RHO826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des Cheminots dépose une Demande de Concertation Immédiate pour évoquer l'ensemble de ces points.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent FRAISSARD Secrétaire du CTN Traction Olivier GENDRON Secrétaire Fédéral